

# MONITORING ET GESTION DE L'IMPACT SOCIO-ECONOMIQUE DE LA CRISE COVID-19 EN BELGIQUE

PAR

**KOEN VLEMINCKX**

Conseiller général, SPF Sécurité sociale

## INTRODUCTION

Afin de gérer efficacement les conséquences de la crise COVID-19, divers organes ont été activés à différents niveaux politiques et d'autres organes « ad hoc » adaptés à la crise ont été créés. Dans cet article, nous abordons le réseau politique fédéral créé dans le cadre de la crise COVID-19 pour gérer l'impact social de la crise.

L'arrêté royal du 31 janvier 2020 fixe le plan général d'urgence au niveau national et décrit l'organisation de la phase fédérale de la gestion de crise. Cette réglementation permet d'activer une coordination immédiate au niveau national dans une situation qui l'exigerait.

A la suite de l'apparition de la pandémie COVID-19 en Chine, trois organes se réunissent depuis janvier 2020 pour assurer le suivi de la situation sanitaire :

- le Risk Assessment Group (RAG) analyse le risque pour la population sur la base de données épidémiologiques et scientifiques. Le groupe est présidé par Sciensano et est composé d'experts de Sciensano et des autorités sanitaires ;
- le Risk Management Group (RMG) prend des mesures de protection de la santé publique sur la base de l'avis du RAG. Ce groupe est présidé par le SPF Santé publique et se compose de représentants des autorités sanitaires, tant de l'Etat fédéral que des entités fédérées ;
- le Comité scientifique Coronavirus aide les autorités sanitaires à lutter contre le coronavirus. Le comité donne des avis scientifiques sur l'évolution du virus et contribue à la préparation optimale de notre pays à l'arrivée du virus COVID-19.

Lorsque le virus COVID-19 arrive dans notre pays, le Conseil national de sécurité annonce, le jeudi 12 mars 2020, la phase fédérale de gestion de la crise.

Le Conseil national de sécurité (CNS) prend des décisions au niveau stratégique et est présidé par le Premier ministre fédéral. Par ailleurs, les vice-premiers ministres fédéraux et les ministres compétents pour la Justice, la Défense nationale, les Affaires intérieures et étrangères font également partie du Conseil national de sécurité. Si l'ordre du jour l'exige, d'autres personnes peuvent être invitées et, dans le cadre de la crise COVID-19, les chefs de gouvernement régionaux ont pris part aux discussions. Au sein du nouveau gouvernement De Croo, le Comité de concertation a par ailleurs repris la politique COVID-19 du Conseil national de sécurité à partir du 6 octobre 2020. Le Comité de concertation est un organe au sein duquel siègent des représentants des différents gouvernements belges pour se concerter et prévenir ou régler les conflits.

Le Conseil national de sécurité (et le Comité de concertation) sont assistés par des experts dans différents domaines. Ces experts conseillent les autorités concernant les mesures. Ces experts se réunissent dans une Cellule d'évaluation (CELEVAL). CELEVAL est un conseil pluridisciplinaire présidé par le SPF Santé publique. Pendant la crise, la composition de la CELEVAL a été remaniée à plusieurs reprises.

Le 6 avril 2020, le Groupe d'experts en charge de la stratégie de sortie (GEES) a en outre été créé dans le but de développer une vision stratégique pour la période durant laquelle les mesures de lutte contre le coronavirus seraient assouplies. Le GEES était également composé d'experts dans diverses disciplines et avait pour mission de travailler de manière technique au « déconfinement » graduel de notre pays par le biais d'analyses et de recommandations, éventuellement étoffées par un dialogue avec d'autres universitaires, économistes ou experts apparentés. Le GEES a été actif entre avril et juin 2020.

Le Conseil national de sécurité a pris des mesures pour lutter contre la propagation du virus COVID-19. Ces mesures ont reçu une base légale dans plusieurs arrêtés ministériels. Les mesures gouvernementales particulières ont été mises en œuvre par le biais d'arrêtés ministériels promulgués par le ministre de la Sécurité et de l'Intérieur.

Lorsque le Conseil national de sécurité prend des décisions politiques au niveau stratégique, le Comité fédéral de coordination (COFECO) prépare et coordonne la mise en œuvre des décisions politiques du Conseil national de sécurité. Le COFECO coordonne plusieurs cellules de crise interdépartementales et interrégionales qui concrétisent ces décisions.

Le COFECO est présidé par le directeur général du Centre national de crise et est également composé de représentants du ministre-président, des ministres fédéraux de l'Intérieur, de la Justice, des Finances, des Affaires étrangères, de la Santé publique, du Budget, de la Mobilité, de la Défense, de l'Emploi et du Travail, ainsi que des ministres-présidents des régions et communautés. De plus, les services publics fédéraux (SPF) compétents sont également représentés : le SPF Santé publique, le SPF Mobilité, le SPF Economie et le SPF Défense ainsi que les centres régionaux de crise et la police fédérale.

## **1. L'ECONOMIC RISK MANAGEMENT GROUP (ERMG)**

---

Le 17 mars, le noyau crée l'« Economic Risk Management Group » (ERMG). L'ERMG est responsable de la gestion des risques économiques et macroéconomiques liés à la propagation du virus COVID-19 en Belgique. L'ERMG est présidé par le gouverneur de la Banque Nationale de Belgique. Formellement, l'ERMG se compose de deux groupes :

- La cellule de monitoring économique, composée des chefs des fédérations professionnelles et des syndicats, du Bureau fédéral du Plan et de quelques professeurs.

- Le groupe central, dans lequel siègent des représentants du cabinet du Premier ministre, des vice-premiers ministres et des ministres-présidents des communautés et régions.

L'ERMG est chargé de mesurer l'impact de la pandémie de corona sur les entreprises, les secteurs et les marchés financiers, de veiller à ce que les entreprises et infrastructures très critiques pour notre pays continuent à fonctionner (« continuité des activités ») et de proposer des mesures au gouvernement pour lutter contre cette crise en jouant un rôle de coordination.

Afin d'exécuter concrètement ces tâches, divers groupes de travail thématiques ont été créés sur une base ad hoc au sein de la Cellule de monitoring économique. Ils rassemblent principalement des experts des différentes institutions de l'ERMG. L'un des groupes a examiné les besoins des ménages, des individus et des travailleurs.

Compte tenu de l'évolution du contexte sanitaire et des prérogatives des décideurs politiques, d'une part, et de la concertation sociale, d'autre part, les travaux se sont principalement concentrés sur la surveillance et l'analyse des conséquences économiques de la crise. En ce qui concerne la situation des ménages, ils ont notamment consisté en une analyse du taux de remplacement des revenus dans le régime temporaire de chômage et en enquêtes sur la perte de revenus des ménages (questions supplémentaires dans l'enquête mensuelle sur la confiance des consommateurs et enquêtes en ligne spécifiques).

## **2. LA CELLULE SOCIO-ECONOMIQUE (ECOSOC)**

Compte tenu de l'impact important de cette pandémie sur l'ensemble de la vie socio-économique, le COFECO a créé plusieurs cellules temporaires pour concrétiser sa gestion de la crise. L'une de ces cellules est la Cellule socio-économique (ECOSOC), sous la présidence du SPF Economie et est composée de représentants des ministres de l'Economie, de l'Emploi et de la Santé publique et des PME, ainsi que du SPF Economie, SPF Emploi et Travail, SPF Mobilité, SPF Sécurité sociale et SPP Intégration sociale. L'ECOSOC fait réaliser des analyses et conseille sur l'impact socio-économique des mesures prises ou à prendre.

## **3. LE GROUPE DE TRAVAIL SOCIAL IMPACT COVID-19 CRISIS (GT SIC)**

Fin mars 2020, le groupe ECOSOC a mis sur pied un groupe de travail interdépartemental « Social Impact COVID-19 Crisis » (GT SIC). Ce groupe de travail a été chargé de développer au plus vite la capacité nécessaire pour pouvoir suivre de près les conséquences sociales de la crise COVID-19 et l'impact des mesures prises.

Ce GT SIC est chargé, en premier lieu, de suivre l'impact socio-économique de la crise COVID-19, d'évaluer l'effet à court terme des mesures déjà prises, d'évaluer si possible « ex ante » les mesures à prendre et d'identifier les groupes à risque. Le GT SIC fait rapport à l'ECOSOC, via le président a.i. du SPF Sécurité sociale, qui siège dans l'ECOSOC et assume à cet égard le rôle de liaison avec le GT SIC.

Le lancement du GT SIC est initialement coordonné par un groupe de coordination du SPF Sécurité sociale, du SPF Emploi et Travail, du SPP Intégration sociale ; ceux-ci invitent immédiatement toutes les administrations fédérales concernées et le collège des administrateurs généraux des institutions publiques de sécurité sociale à soutenir cette initiative et à désigner une personne de contact pour faciliter la collaboration avec le GT SIC. Ceci afin d'ouvrir le plus rapidement possible les données en vue du monitoring de l'impact social des mesures contre le coronavirus, étant donné que la disponibilité et l'accessibilité rapides des données actuelles sont essentielles pour prendre des décisions politiques adéquates.

Actuellement, toutes ces administrations et institutions sont représentées dans le GT SIC. Outre le SPF Sécurité sociale, le SPF Emploi et Travail et le SPP Intégration sociale, des représentants des Institutions publiques de Sécurité sociale (IPSS) belges, Statbel, la Banque nationale de Belgique et le Bureau fédéral du Plan participent également aux réunions hebdomadaires<sup>1</sup>.

Le GT SIC collecte les données des différentes administrations et les utilise pour fournir des rapports mis à jour chaque semaine depuis le 7 avril 2020<sup>1</sup> à l'ECOSOC et au réseau politique de la crise COVID-19. Les différentes administrations fournissent au GT SIC des données et estimations provisoires qui ne sont pas publiées dans des circonstances normales, mais qui sont essentielles pour la gestion de l'impact socio-économique de la crise COVID-19. C'est également la raison pour laquelle ces rapports ne sont initialement pas publiés, mais depuis octobre, cela a changé.<sup>2</sup>

En outre, le GT SIC fournit un input à la demande de l'ECOSOC et de la Task Force Groupes vulnérables<sup>3</sup>. En principe, le GT SIC peut également conseiller de sa propre initiative, mais en raison du manque de temps, ce volet est jusqu'à présent relativement limité. Le GT SIC a également présenté ses conclusions à la Commission mixte de lutte contre la pauvreté du Conseil national du travail et du Conseil central de l'économie.

#### **4. TASK FORCE GROUPES VULNERABLES**

Outre d'autres acteurs fédéraux, il a été fait appel depuis début mars 2020 au SPF Sécurité sociale et au SPP Intégration sociale pour fournir, par le biais de questions ciblées, des informations et des réponses concernant des thèmes spécifiques et des groupes à risque, compte tenu de leurs compétences.

En mars 2020, le gouvernement fédéral demande au SPF Sécurité sociale et au SPP Intégration sociale de réfléchir à une Task Force « Urgence sociale » COVID-19, rebaptisée Task Force Groupes vulnérables COVID-19. Des acteurs de terrain, tels que le « Belgian Anti-Poverty Network » (BAPN), plaident également pour une telle

(1) Pendant les mois d'été, on est passé temporairement à un rythme bimensuel.

(2) L'output du GT SIC peut à présent être consulté sur ce site web : <https://socialsecurity.belgium.be/fr/elaboration-de-la-politique-sociale/impact-social-covid-19>.

(3) Voir entre autres : <https://www.mi-is.be/fr/outils-cpas/notes-du-groupe-de-travail-impact-social-covid-19>.

initiative. En mars, le Premier ministre est interpellé par le BAPN avec la proposition de créer une Task Force « pour coordonner les mesures sociales à court et à long terme ». Le BAPN présente une série d'exemples de mesures en matière de santé, de revenus, d'endettement, de sans-abrisme, de justice, de prisons, de migration. Toutes les propositions ont été placées dans le contexte de la crise COVID-19 et supposent l'intervention coordonnée de différents départements et compétences ministériels.

Le Service de la lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale a également adressé un courrier au Premier ministre, au ministre en charge de la Lutte contre la Pauvreté et au ministre en charge de l'Intégration sociale, afin de les interroger sur l'impact des mesures prises dans le cadre de la crise COVID-19 pour les personnes pauvres et vulnérables. Les fédérations de CPAS, certains présidents de CPAS et les organisations de terrain se sont également adressés au SPP Intégration sociale en demandant d'examiner les mesures d'aide prises en faveur des plus vulnérables dans le cadre de la crise actuelle et, surtout, si celles-ci ne risquent pas d'aggraver la situation déjà difficile de ces groupes vulnérables.

Une Task Force « Groupes vulnérables COVID-19 » est dès lors créée fin mars 2020. Les tâches de la Task Force sont les suivantes :

- identifier l'impact de l'épidémie, des mesures d'isolement et des mesures socio-économiques prises par les différents niveaux de pouvoir et gouvernements sur les personnes vulnérables à court et à long terme ;
- identifier les personnes qui ne relèvent pas des mesures socio-économiques prises et communiquer leurs problèmes ;
- soumettre des propositions concrètes supplémentaires de mesures COVID-19 justifiées à court et à long terme ;
- formuler des recommandations et propositions politiques sur les mesures socio-économiques à prendre ;
- favoriser la coordination avec les entités fédérées pour une meilleure diffusion des mesures.

La Task Force est présidée par le cabinet du ministre chargé de la Lutte contre la pauvreté et le cabinet du ministre chargé de l'Intégration sociale. Par ailleurs, la Task Force est composée de représentants des cabinets de ministres fédéraux compétents pour la Lutte contre la pauvreté, l'Intégration sociale et les Affaires sociales, ainsi que des cabinets des ministres régionaux pour la lutte contre la pauvreté, la santé et le bien-être, du ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles et, enfin, du président et d'experts du SPP Intégration sociale, du SPF Sécurité sociale et, éventuellement, d'autres experts scientifiques.

Outre l'analyse technique et chiffrée du GT SIC, cette Task Force reçoit également des questions, signaux et propositions de mesures d'un groupe de consultation, constitué et présidé par le SPP Intégration sociale et composé de :

- deux représentants du SPF Sécurité Sociale ;
- deux représentants du SPP Intégration sociale ;
- un représentant par service public régional ;
- un représentant de chaque fédération de CPAS ;
- un représentant du BAPN ;

- deux représentants du Service de lutte contre la pauvreté ;
- un représentant d'UNIA ;
- un représentant de Myria ;
- deux représentants du Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées ;
- un représentant de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.

Ce groupe donne un input pertinent au départ du terrain et est complémentaire à la mission du GT SIC.

Pour répondre aux questions de ce groupe de consultation et de la Task Force « Groupes vulnérables » concernant l'impact de la crise COVID-19 à court terme, le GT SIC a rédigé les notes suivantes sur la base des informations disponibles à ce moment-là :

- 17/06/2020 : L'impact socio-économique de la COVID-19 sur les personnes d'origine non-UE ;
- 5/06/2020 : Les travailleurs du sexe en tant que groupe vulnérable + annexes ;
- 15/05/2020 : Les artistes en tant que groupe vulnérable ;
- 6/05/2020 : Les familles avec enfants en tant que groupe vulnérable + annexes ;
- 17/04/2020 : Suivi et analyse des groupes vulnérables prioritaires : intérimaires, étudiants jobistes, travailleurs flexi-jobs, travailleurs avec un contrat à durée déterminée et personnes handicapées ;
- 17/04/2020 : Réponse à la question complémentaire : « Combien de personnes ont travaillé comme intérimaire au cours du premier trimestre et n'ont pas été au chômage ou n'ont pas eu d'emploi depuis le lockdown ?

## **5. UN MANDAT RENOUVELE**

---

En novembre 2020, le mandat tant de l'ECOSOC, du GT SIC que de la Task Force « Groupes vulnérables » a été reconfirmé par le gouvernement fédéral. En raison de l'accalmie estivale et de la formation du gouvernement, cette dernière ne s'était plus réunie depuis juillet 2020, vu son caractère politique. Le GT SIC est toutefois resté actif pendant l'été, même si, durant cette période, il est passé à un reporting bimensuel. Après l'été, il est repassé à un rythme hebdomadaire. L'objectif est également que le GT SIC soutienne activement les travaux de la nouvelle Task Force « Groupes vulnérables ».

*(Traduction)*

---

## TABLE DES MATIERES

**MONITORING ET GESTION DE L'IMPACT SOCIO-ECONOMIQUE DE LA CRISE COVID-19 EN BELGIQUE**

<b>INTRODUCTION</b>	13
<b>1. L'ECONOMIC RISK MANAGEMENT GROUP (ERMG)</b>	14
<b>2. LA CELLULE SOCIO-ECONOMIQUE (ECOSOC)</b>	15
<b>3. LE GROUPE DE TRAVAIL SOCIAL IMPACT COVID-19 CRISIS (GT SIC)</b>	15
<b>4. TASK FORCE GROUPES VULNERABLES</b>	16
<b>5. UN MANDAT RENOUVELE</b>	18